

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evolution du taux vaudois d'aide sociale en 2012 et 2013

L'évolution du taux d'aide sociale vaudois pour l'année 2012 montre une légère augmentation par rapport à l'année 2011. Selon les statistiques de l'Office fédéral de la statistique, ce taux est de 5.1%, soit une augmentation de 0.2 point de % par rapport à 2011. Si ce taux était calculé de la même manière que le taux de chômage, il s'établirait à environ 3.7%. Selon les premières données statistiques du canton, l'année 2013, par contre, voit une inversion de tendance.

Si le taux d'aide sociale était calculé de la même manière que le taux de chômage, soit, en calculant pour un mois donné le pourcentage de population qui touche l'aide par rapport à la population active, le taux serait d'environ 3.7% (voir données produites par Statistique Vaud). En effet, le taux calculé par l'OFS tient compte de tous les dossiers d'aide sociale ouverts pendant toute l'année sous revue, même si l'aide sociale n'a été accordée que quelques mois, ce qui est le cas de nombreuses personnes touchant l'aide sociale.

L'augmentation pour l'année 2012 est constatée dans la plupart des autres cantons suisses, en raison principalement de l'entrée en vigueur de la 4e révision de la LACI. Cette révision a particulièrement touché le canton de Vaud, avec la réduction de la durée d'indemnisation journalière de 520 à 400 jours. A cela s'ajoutent les autres dispositions de la 4e révision de la LACI, entraînant une diminution des prestations. Ce phénomène de transfert s'est prolongé tout au long des années 2011 et 2012. Les 5e et 6e révisions de l'AI, qui limitent l'accès aux rentes, contribuent également à un transfert de charges sur l'aide sociale.

Les premières données à disposition montrent une légère baisse du nombre de dossiers RI depuis le début de l'année, avec une diminution de 240 dossiers en septembre 2013 par rapport à janvier 2013. A ce jour, près de 1000 familles bénéficiaires du RI ont pu bénéficier d'une prestation complémentaire pour famille, et près de 300 chômeurs âgés au RI ont pu obtenir une rente-pont. Ces deux nouveaux

régimes permettent également à de nombreuses personnes d'éviter le recours à l'aide sociale.

Le programme de formation pour les jeunes adultes à l'aide sociale (FORJAD) a permis à 1916 jeunes de commencer un apprentissage et, pour la majeure partie d'entre eux, d'obtenir une bourse d'études. Depuis le début du programme, 543 jeunes ont obtenu un diplôme et dont environ 80% sont sortis définitivement du RI.

Le renforcement des programmes d'insertion socioprofessionnelle contribue également à la maîtrise des dossiers d'aide sociale. A titre d'exemple, le programme PROLOG a permis à près de 300 personnes de trouver un emploi tremplin dans le secteur médico-social. Plus de la moitié des participants qui ont déjà achevé la mesure ont obtenu un emploi stable à l'issue de celle-ci.

Ces mesures ont probablement contribué à l'évolution à la hausse un peu moins marquée dans le canton de Vaud par rapport à la moyenne suisse, alors que l'on aurait pu attendre une évolution contraire, compte tenu du fait que le canton de Vaud était un des rares cantons touchés par le passage de 520 à 400 indemnités chômage journalières.

Près de la moitié des personnes au RI (42%) sont des enfants et des jeunes de moins de 25 ans. L'aide sociale vaudoise représente pour beaucoup de ménages une aide transitoire: plus de 50% des dossiers fermés en 2012 sont constitués par des ménages ayant recouru pendant moins d'une année à l'aide sociale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 décembre 2013

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 06 ; Françoise Jaques, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, 021 316 52 00